

25.06.2010 - 14:13 Uhr

Révision de l'AVS et de l'assurance-accidents - Inacceptable : une hausse des primes pour... des prestations moindres dans l'assurance-accidents !

Bern (ots) -

La commission de politique sociale du Conseil national serre la vis pour plusieurs assurances so-ciales solides : l'AVS et l'assurance-accidents.

Monstrueux ! Les assureurs privés dictent la révision de l'assurance-accidents. Or, cette dernière se trouve dans la meilleure santé possible et dans les chiffres noirs. Nonobstant, la majorité de la commission du Conseil national chargée de l'examen préliminaire prépare un grossier démantèlement des prestations de cette assurance sociale. Ce faisant, elle donne aux assureurs privés accès à de juteuses affaires avec les assurances complémentaires pour les hauts revenus.

Afin d'offrir aux assureurs privés de nouvelles sources de profits, la majorité de cette commission veut radicalement réduire, sans nécessité aucune, la couverture d'assurance obligatoire (de Fr. 126 000.- à Fr. 101 000.- de salaire annuel) dans la loi sur l'assurance-accidents. Les presta-tions destinées aux bas et moyens revenus baisseraient ensuite aussi. Et à cause de la baisse in-duite des recettes, les primes de l'assurance de base devraient être augmentées de 2 % pour tout le monde. Afin de maintenir les prestations à leur niveau actuel, les entreprises devraient conclure des polices d'assurances complémentaires chères et tant les employeur(e)s que les sa-larié(e)s devraient supporter un surcoût. La décision de supprimer les rentes d'invalidité pour les personnes accidentées d'un degré AI in-férieur à 20 % ne détonne pas dans le paysage d'une politique favorable aux intérêts des assu-reurs privés. Les personnes exerçant une activité lucrative devront désormais réclamer le paye-ment de leurs pertes de salaire en cas d'invalidité causée par un accident jusqu'à 20 % auprès de leur employeur, et non plus de l'assureur-accidents C'est un retour au 19e siècle, qui s'accompagnera de nombreux et onéreux passages devant les tribunaux, ce qui pèsera sur les rapports de travail. Les réductions des rentes pour les invalides par accident arrivés à l'âge AVS sont également inacceptables ; ces rentes seraient massivement réduites, voire totalement sup-primées pour certaines.

La 11e révision de l'AVS continue à aller dans le mur. Le relèvement impopulaire de l'âge de la re-traite des femmes ne serait acceptable que si les économies d'au moins 800 millions ainsi réali-sées étaient affectées au financement d'une retraite anticipée socialement aménagée.

L'USS demande aux Chambres fédérales qu'elles corrigent ces décisions antisociales concer-nant l'AVS et l'assurance-accidents.. Le 7 mars a montré que le peuple a déjà sorti un carton rouge pour sanctionner les visées de démantèlement au profit des assureurs-vie.

Contact:

Rolf Zimmermann, premier secrétaire de l'USS (031 377 01 21 ou 079 756 89 50), et Peter Lauener, responsable de la communication et porte-parole de l'USS (079 650 12 34) se tiennent à votre disposition

pour tout complément d'information.

Diese Meldung kann unter <https://www.presseportal.ch/fr/pm/100003695/100606098> abgerufen werden.